

## DÉCLARATION DE WANEP-TOGO sur la situation sociopolitique du Togo

« Appel à la responsabilité individuelle et collective envers le Togo »

La branche togolaise du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix/West Africa Network for Peacebuilding (**WANEP-Togo**), dans son rôle de prévention, de résolution pacifique des conflits et de renforcement de la cohésion sociale, suit de près et avec beaucoup d'attention, l'évolution de l'actualité sociopolitique au Togo.

En effet, le système d'alerte précoce et de prévention des conflits<sup>1</sup> de WANEP-Togo dont les données et les documents d'analyse sont régulièrement partagés avec toutes les différents acteurs, a relevé 448 incidents en 2024 contre plus de cent quinze (115) de janvier au 31 mai 2025 touchant quatre (4) thématiques principales : Démocratie et gouvernance ; Criminalité organisée et extrémisme violent ; Jeunesse, Femmes Paix et Sécurité ; Sécurité environnementale et sanitaire.

**Sur les questions de démocratie et de gouvernance**, les incidents<sup>2</sup> majeurs préoccupants relevés sont, entre autres, en lien avec : i) l'adoption d'une nouvelle constitution en 2024 avec des appréciations divergentes au sein de l'opinion publique y compris des contestations. ii) La nomination, le 3 mai 2025, du président Faure GNASSINGBE en tant que Président du Conseil et l'élection par le Congrès d'un nouveau président de la République à rôle honorifique, M. Jean-Lucien Kwassi SAVI DE TOVE avec des réactions contrastées au sein de la population. iii) L'arrestation de l'artiste Essowè Narcisse TCHALA alias Aamron, le 26 mai 2025, à la suite de ses multiples vidéos critiques vis-à-vis de la gouvernance du pays via les réseaux sociaux avec des mouvements d'humeur en ligne et sur certains médias de la place ; iv) La vie chère y compris les défis liés à la fourniture de l'énergie électrique et la hausse des prix d'électricité ayant occasionné une hausse des prix des denrées et des mécontentements de citoyens ; v) La détention de certains activistes politiques depuis 2021 (Jean-Paul Omolou, Affectio) continuent d'alimenter des réactions, et vi) la planification de manifestations publiques sur le 6 juin 2025.

Sur la base de l'analyse de ces données d'alerte et des scénarii possibles qui se dessinent à l'horizon, le réseau WANEP-TOGO souhaite exprimer sa profonde inquiétude quant aux risques éventuels d'escalade si aucune action préventive d'apaisement n'est entreprise. En effet, les grandes crises socio-politiques qu'a connues le Togo ont toujours eu comme facteur déclencheur, pour la plupart du temps, l'excès d'accumulation de situations crisogènes sans mesures d'apaisement.

Au regard des conséquences que pourrait entraîner la présente situation sur les vies humaines et la cohésion sociale et afin de promouvoir la paix sociale, WANEP-Togo, tout en saluant les efforts des différentes parties prenantes, les exhorte vivement, notamment, le gouvernement, les partis politiques, les autorités locales, les autorités religieuses, la chefferie traditionnelle, les organisations de la société civile, les médias, les acteurs du secteur privé et la diaspora à promouvoir le dialogue et mutualiser les moyens d'apaisement afin de préserver le lien social et les acquis susmentionnés dans une démarche de non-violence et d'écoute des cris de cœur du peuple togolais.

<sup>1</sup> National Early Warning System (NEWS-Togo), opérationnel au Togo depuis 2013

<sup>2</sup> Selon la terminologie de l'alerte précoce de WANEP-Togo, les incidents sont tout événement de quelque nature, susceptible d'affecter positivement ou négativement la paix et la sécurité humaine.

**Vu la criticité du contexte, WANEP-TOGO encourage fortement,  
Les autorités togolaises à :**

- Explorer des possibilités d'apaisement en engageant des discussions constructives avec les différents groupes de parties prenantes et les citoyens ;
- Garantir les droits et libertés du citoyen togolais, y compris la liberté d'expression et le pluralisme des opinions tout en gérant les contrevenants dans le respect des textes et de l'éthique ;
- Privilégier les principes de l'État de droit en toute situation même complexe,
- Explorer la possibilité d'amnistier les activistes politiques arrêtés, au nom de la paix sociale.

**Les citoyens, les partis politiques et la diaspora à :**

- Privilégier l'expression non-violente pour la défense de leurs nobles causes ;
- Avoir une attitude responsable, autocritique et mesurée, dans les discours et les actions ;
- Respecter les fondamentaux du droit et du devoir numérique

**La société civile à :**

- Promouvoir la non-violence et à renforcer les initiatives pour la préservation de la paix et de la cohésion sociale,
- Agir en toute impartialité, dans un rôle d'éveil, de veille et d'édificateur de paix.

En ces temps sensibles, WANEP Togo est convaincu que la société civile, dans son rôle de co-participation à la construction de la paix dans la cité, a le devoir de faire part de ses contributions citoyennes, en toute objectivité et impartialité afin d'appeler à l'apaisement et à la non-violence dans la volonté de surmonter les défis socio-politiques inhérents à la vie en société. S'inscrivant dans cet esprit, WANEP-Togo *en appelle à la responsabilité individuelle et collective de tout citoyen togolais, de toutes les classes sociales confondues.* Le réseau réaffirme son engagement à accompagner tous les efforts visant à renforcer la paix, la justice sociale et la démocratie au Togo et rappelle que nous n'avons qu'un seul pays. Ensemble tissons des relations pour la paix !

Fait à Lomé, le 05 juin 2025



**M. ADIAKPO Yawo Seyram**  
Coordonnateur National